



ASSEMBLÉE NATIONALE
CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
QUATORZIÈME LÉGISLATURE

R A P P O R T D ' I N F O R M A T I O N

*Présenté à la suite de la mission effectuée en Pologne
du 10 au 13 septembre 2013*

par une délégation du

GROUPE D'AMITIÉ FRANCE- POLOGNE ⁽¹⁾

(1) Cette délégation était composée de M. Jean Launay, *Président*, MM. Gérard Terrier, Alain Tourret, Jean-Claude Mathis et Frédéric Reiss, *vice-présidents*

SOMMAIRE

CARTE	5
Introduction	7
I.-L'amélioration des relations franco-polonaises au service d'une compréhension mutuelle	9
A. Un raffermissement des relations bilatérales	9
B. La politique extérieure de l'Union européenne : plaidoyer pour une approche complémentaire	11
1. La question du partenariat oriental	11
2. Vaincre les réticences à l'égard de la politique étrangère française	12
3. Les axes permettant de renforcer le partenariat franco-polonais	12
II.-L'importance du renforcement des relations économiques avec la Pologne	15
A. Le contexte économique, financier et commercial	15
1. La Pologne a mieux résisté à la crise économique et financière	15
2. L'approfondissement nécessaire des relations avec l'Union européenne	16
3. L'importance de la relance des relations commerciales avec la France	17
B. La France et la Pologne doivent tirer parti de l'utilisation des fonds européens	18
1. La Pologne est de loin le premier bénéficiaire des fonds européens	18
2. La politique de cohésion devrait davantage profiter aux entreprises françaises	19

III.-La question de la sécurité énergétique est cruciale pour la Pologne 20

- A. Les éléments clés de l'approche polonaise : indépendance et sécurité énergétique _____ 20**
- B. Les enjeux de la constitution d'une filière nucléaire polonaise _____ 23
- C. Les atouts permettant de favoriser la réussite de l'offre européenne dans la constitution d'une filière nucléaire _____ 23
- 3. Promouvoir la diversité de l'offre énergétique _____ 25

IV.-La délicate question de la défense _____ 26

- A. Un contexte propice au changement _____ 26**

- B. Des enjeux budgétaires non négligeables _____ 27**

- C. Intégrer la Pologne en tant que partenaire industriel _____ 27**

Conclusion _____ 29

Annexe _____ 31

CARTE



INTRODUCTION

À l'invitation de Mme Dorota Rutkowska, présidente du groupe d'amitié Pologne-France de la Diète polonaise, une délégation du groupe d'amitié France-Pologne de l'Assemblée nationale s'est rendue en Pologne du 10 au 13 septembre 2013.

La Délégation était conduite par M. Jean Launay (SRC, Lot), président du groupe d'amitié, accompagné de MM. Gérard Terrier (SRC, Moselle), Alain Tourret (RRDP, Calvados), Jean-Claude Mathis (UMP, Aube) et Frédéric Reiss (UMP, Bas-Rhin), vice-présidents.

Après un tour d'horizon des enjeux franco-polonais en présence de Son Exc. M. Pierre Buhler, ambassadeur de France, la délégation s'est rendue à la Diète pour s'entretenir avec M. Eugeniusz Grzeszczak, Vice-Maréchal, M. Stefan Niesiołowski, président de la Commission de la Défense nationale, M. Wojciech Jasiński, président de la commission de l'Économie et les membres des groupes d'amitié Pologne-France de la Diète et du Sénat. Tous se sont réjouis de l'amélioration récente des relations entre nos deux pays et ont plaidé pour une meilleure compréhension des intérêts défendus par chacune des parties.

Les députés français ont également été reçus par Mme Hanna Trojanowska, en charge de l'énergie nucléaire, sous-secrétaire d'État au ministère de l'Economie, pour une présentation de l'ambitieux programme énergétique polonais.

La Délégation a effectué un déplacement en Poméranie, à Gdańsk, plus grande ville portuaire de Pologne, et à Sopot, une station balnéaire, où elle a été accueillie par Mme Monika Tarnowska, Consul honoraire de France. Au cours d'un dîner avec M. Andrzej Bojanowski, Vice-maire de la ville de Gdańsk, la délégation a pu mesurer l'ampleur de la métamorphose de la capitale régionale, favorisée par la qualité de l'utilisation des fonds européens de cohésion. Elle a aussi rencontré M. Mieczysław Struk, Maréchal de la Voïvodie de Poméranie, en présence des principaux investisseurs économiques locaux, M. Ryszard Stachurski, Voïvode, préfet de Poméranie, et M. Bartosz Piotrusiewicz, Vice-maire de la ville de Sopot. Tous ont insisté à maintes reprises sur

les perspectives avantageuses, pour la France, du développement économique polonais et ont plaidé pour le renforcement de la coopération franco-polonaise. Au cours de son séjour en Poméranie, la délégation a également déposé une gerbe au « *Monument aux ouvriers du chantier naval tombés en 1970* » avant de se rendre à l'exposition « *Chemins vers la liberté* » au centre européen de Solidarité puis au musée historique de Gdańsk.

De retour à Varsovie, la délégation s'est rendue sur le site de l'usine EADS Airbus puis au nouveau musée de l'Histoire des Juifs polonais, construit sur le site symbolique du ghetto, avant de s'entretenir, au cours d'un déjeuner, avec M. Jaromir Sokołowski, sous-secrétaire d'État à la chancellerie du Président de la République de Pologne¹.

Tout au long de cette mission, les interlocuteurs ont insisté sur la nécessaire participation des entreprises françaises au développement du pays, favorisé par l'importance des fonds européens dont la Pologne est bénéficiaire. La Délégation, consciente de ces enjeux, a notamment souligné, qu'au-delà des opportunités économiques, la Pologne constitue un partenaire clé au sein de l'Union européenne (UE) et a appelé au renforcement de ce partenariat, notamment dans le domaine de l'énergie et de la défense.

Après un quinquennat marqué par une crispation des relations entre les deux pays, les liens se sont aujourd'hui raffermis. C'est dans un contexte de redynamisation des relations bilatérales que le groupe d'amitié s'est rendu en Pologne en septembre 2013.

Cette mission a été l'occasion d'aborder différents aspects des relations franco-polonaises dont le présent rapport se propose de faire une synthèse.

¹ Les fonctions exercées par M. Sokołowski s'apparentent à celle de conseiller du Président de la République pour les affaires étrangères.

I.- L'AMELIORATION DES RELATIONS FRANCO-POLONAISES AU SERVICE D'UNE COMPREHENSION MUTUELLE

Attachée au Triangle de Weimar, la Pologne considère la France et son voisin allemand comme des partenaires stratégiques aux côtés desquels elle peut défendre ses intérêts. La proximité géographique avec son voisin allemand lui a permis de consolider son ancrage économique et politique, dépassant la crainte que son puissant voisin a pu lui inspirer dans un passé récent. Si la France entretient avec la Pologne des relations denses, fruit des relations historiques tissées de longue date et des vagues successives d'émigrés polonais, les relations franco-polonaises apparaissent encore comme le parent pauvre du Triangle de Weimar au regard de l'importance des axes franco-allemand et germano-polonais.

La Pologne, qui présidait l'Union européenne durant le deuxième semestre 2011, souhaitait, au plus fort de la crise économique, participer aux réunions des pays membres de l'euro mais s'était alors heurtée aux réticences françaises. Le refus français et la mise à l'écart de la Pologne qui a suivi ont fortement pesé sur les relations entre nos deux pays.

Premier pays d'Europe centrale, tant par sa superficie – un peu plus de 311 000 km² – que par sa population – 38 millions d'habitants –, la Pologne est un pays avec lequel il faut compter dans le concert des États européens. Consciente de ces enjeux, les autorités politiques semblent aujourd'hui déterminées à surmonter ce refroidissement.

A. Un raffermissement des relations bilatérales

Le Président de la République française, convaincu de la nécessité de relancer la coopération avec la Pologne, a été reçu par son homologue polonais le 16 novembre 2012. L'année 2013 n'en a pas moins été riche en échanges :

- le Premier ministre Tusk est venu en France le 28 janvier pour préparer le Conseil européen relatif au budget de l'Union ;

- le 6 mars, le Président français s'est rendu à Varsovie pour le sommet de Visegrád dont la Pologne assure actuellement la présidence¹ ;
- le 8 mai, c'est le Président polonais Komorowski qui s'est rendu en France à l'occasion du sommet de Weimar ;
- au cours du second semestre se sont déroulées les consultations gouvernementales franco-polonaises, exercice qui n'avait pas eu lieu depuis 2009.

M. Sokołowski a ainsi insisté sur le renforcement des relations avec la France, qui est une priorité du Président de la République polonaise. Les deux pays doivent jouer un rôle primordial dans les relations politiques au sein des pays de l'Union européenne (UE).

À cet égard, le triangle de Weimar constitue un outil incontournable du renforcement de la construction européenne. L'axe franco-polonais du Triangle, longtemps parent pauvre, doit être renforcé.

Tous nos interlocuteurs ont souligné la densité des échanges bilatéraux et trilatéraux dans le cadre du Triangle de Weimar. Les autorités polonaises y sont sensibles et n'ont pas manqué de remercier les efforts de la France dans la conclusion positive, pour la Pologne, des perspectives financières 2014-2020.

Ces relations étroites, que les Polonais appellent de leur vœu, sont l'occasion de parvenir à une compréhension mutuelle des intérêts de chacun des pays, tant pour dépasser la persistance des préjugés polonais à l'égard de la France que dans le domaine de la politique extérieure de l'UE.

¹ Le Groupe de Visegrád est un groupe informel réunissant la [Hongrie](#), la [Pologne](#), la [République tchèque](#) et la [Slovaquie](#).

B. La politique extérieure de l'Union européenne : plaider pour une approche complémentaire

1. La question du partenariat oriental

Au cours de leur déplacement, les membres de la délégation ont été sensibilisés à de nombreuses reprises, tant par les membres des groupes d'amitié Pologne-France de la Diète et du Sénat que par M. Sokołowski, sur la nécessité de rééquilibrer le centre de gravité de l'Union européenne vers l'Est.

À l'origine du partenariat oriental lancé à Prague le 7 mai 2009, la Pologne plaide pour une ouverture aux pays situés à l'est de l'UE. Le groupe de Visegrád qui réunit, autour de la Pologne, la République tchèque, la Hongrie et la Slovaquie, a ainsi appelé au renforcement de la visibilité du Partenariat le 17 mai 2013.

M. Sokołowski a fortement appuyé cette idée d'une politique européenne tournée vers l'Est, sensible aux préoccupations polonaises. L'Ukraine est ainsi au centre de l'attention polonaise, tant du point de vue stratégique que de sa stabilité économique.

Cette politique de voisinage ne consisterait pas, du moins dans un premier temps, en un nouvel élargissement, que ne prévoit d'ailleurs pas l'agenda européen, mais prendrait la forme d'un traité d'association propre à faire émerger une zone de libre-échange entre l'UE et l'Ukraine.

Le partenariat oriental doit être compris par les autorités françaises. Il s'agit de sécuriser ses frontières, de montrer qu'il est possible d'être un pays à tradition orthodoxe et s'amarrer à l'UE et d'étendre le marché commun pour le plus grand bénéfice des entreprises européennes. Selon M. Sokołowski, L'Europe ne peut se permettre de laisser s'instaurer un nouveau glacis à sa frontière orientale.

Alors que la France perçoit les menaces au Sud de la Méditerranée, la Pologne redoute celles en provenance du flanc est de l'Europe. Il s'agit, pour les autorités françaises de ne pas nier ni sous-estimer cette constante de la politique étrangère polonaise et d'aider la Pologne à surmonter ses craintes.

2. Vaincre les réticences à l'égard de la politique étrangère française

Tous nos interlocuteurs ont souligné, à de nombreuses reprises, qu'ils s'efforçaient de comprendre l'intérêt que portait la France aux pays situés au sud de l'UE.

Sans remonter jusqu'à septembre 1939, l'impression d'une France peu fiable a été alimentée en 2003 par notre refus de participer à l'opération en Irak, mais aussi en 2012 par le retrait anticipé d'Afghanistan. Dans le même temps, la France donne à penser qu'elle déclenche des opérations pour sauver ses intérêts en Afrique.

Ce discours est savamment entretenu par les Américains et peut être relayé par d'autres pays (Allemagne, pays nordiques, Israël), essentiellement pour des raisons commerciales, mais aussi en raison du partage des inquiétudes polonaises face à la Russie (Pays baltes, Finlande, Suède).

Des interrogations subsistent aussi sur l'engagement français au Mali, pour lequel l'aide polonaise s'est résumée à l'envoi de 20 formateurs¹, ou sur la position de la France à l'égard de la Syrie, qui, selon le termes du président de la Commission de la défense, consiste à « *chasser le diable avec Belzébuth* ». Ces incompréhensions n'ont pas échappé aux membres de la délégation qui se sont efforcés de faire preuve de pédagogie, en insistant notamment sur la nécessité de renforcer une approche européenne commune.

3. Les axes permettant de renforcer le partenariat franco-polonais

- Il convient tout d'abord d'adopter une attitude moins défensive face au partenariat oriental de l'UE, ardemment soutenu par la Pologne. Les autorités polonaises doivent être assurées que le développement, en commun, de capacités de défense peut

¹ À comparer aux chiffres de 50 et 30 pour ses voisins tchèque et hongrois.

répondre avec la même efficacité aux menaces venant de l'Est ou du Sud.

La constitution d'une défense européenne permettrait de surmonter ce hiatus même si la Pologne demeure peu allante lorsqu'une possibilité concrète de coopération se présente. C'est le cas pour l'exemple malien mais aussi pour la lutte contre la piraterie maritime qui devrait la concerner au premier chef, près de 40 000 marins d'origine polonaise sillonnant les mers.

Peu sensibles à ces chiffres éloquentes, les membres de la commission de la Défense ont surtout insisté sur la faiblesse des moyens de projection. La participation à l'intervention en Libye s'est ainsi réduite, pour les forces armées polonaise, à l'envoi d'un bateau hôpital.

La participation de la Pologne ne saurait cependant se réduire à la seule question des moyens. Il importe ainsi aux autorités françaises de convaincre ses homologues sur la base des arguments développés par l'état-major des armées :

- la fin de l'intervention, c'est la fin de l'interopérabilité, de la maîtrise du travail en multinational, des compétences opérationnelles ;
- l'intervention extérieure n'est pas exclusive de la défense du territoire : intervenir c'est aussi participer, à distance, à la défense de son territoire ;
- repliée sur elle-même, la Pologne pourrait à terme devenir un consommateur de sécurité alors que les alliés américains ont des demandes pressantes quant au « partage du fardeau ».

- Nos échanges avec la Pologne doivent être l'occasion de rappeler que la France assume ses responsabilités en matière de protection des intérêts européens. Notre délégation a mis un point d'honneur à rappeler cette réalité.

Les opérations en Libye, au Mali, tout comme la participation appuyée de la France aux exercices de l'OTAN contribuent à la sécurité de l'Europe. Nous sommes le pays étranger le plus représenté lors de l'exercice terrestre de l'OTAN « Steadfast

Jazz » qui vient de se dérouler en Pologne (1200 personnes, 130 véhicules). C'est là un engagement qui a un coût, mais le chef d'état-major des armées a décidé de le maintenir, malgré nos difficultés budgétaires actuelles, au nom du Triangle de Weimar.

S'agissant du cadre économique, l'idée d'une association avec l'Ukraine permettrait de répondre au désir d'ancrer ce pays à l'UE tout en permettant à l'UE de poursuivre l'approfondissement.

Les propos de M. Sokołowski sur le nécessaire dépassement de l'opposition entre l'Est et le Sud méritent d'être relevés et doivent constituer la ligne directrice des relations entre nos deux pays. La France et la Pologne doivent résolument se tourner vers l'avenir.

II.- L'IMPORTANCE DU RENFORCEMENT DES RELATIONS ECONOMIQUES AVEC LA POLOGNE

A. Le contexte économique, financier et commercial

1. *La Pologne a mieux résisté à la crise économique et financière*

La Pologne fait partie des pays ayant le mieux résisté à la crise, affichant ainsi un insolent taux de croissance : 3,8 % et 4,5 % respectivement en 2010 et 2011. En raison du ralentissement économique, le taux de croissance a été de 2 % en 2012 et devrait se situer, en 2013, aux alentours de 1 %, un taux en nette diminution mais qui reste encore supérieur aux prévisions de l'économie française. La Pologne a subi le contrecoup de l'atonie économique en Europe¹.

Pour faire face à cette situation, les autorités polonaises ont décidé de renouveler des accords avec le FMI portant sur la ligne de crédit renouvelable (LCM)². À ce stade, la Pologne n'a pas exercé son droit de tirage et se sert de cette facilité à titre assurantiel, notamment pour faire face à un éventuel choc économique.

Parallèlement, la Pologne a engagé des mesures monétaires et budgétaires dans le but de stabiliser l'activité économique :

- les autorités ont décidé de desserrer l'objectif de réduction du déficit public pour stimuler la croissance – même si l'objectif de réduction de la dette est toujours d'actualité (56,4 % du PIB en 2011 pour une prévision de 57,5 % en 2014) ;

¹ Pour information, le taux de chômage auprès des jeunes est estimé par l'Office polonais des Statistiques (GUS) à un niveau de 27,4 % à fin décembre 2012.

² La LCM s'adresse aux pays ayant une politique, des fondamentaux et des antécédents économiques très solides et elle est aussi utile aux fins de la prévention des crises qu'à leur résolution. Le pays a toute latitude, soit pour tirer sur la ligne de crédit dès son approbation, soit pour considérer qu'il s'agit d'un prêt de précaution.

- la Banque centrale polonaise a annoncé le 8 mai 2013 une baisse d'un quart de point de son principal taux d'intérêt, ramené à 3 % ;
- un plan d'investissement public a été engagé ;
- le Gouvernement poursuit enfin des réformes structurelles (retraite, assouplissement des règles d'accès à près de 150 professions réglementées...).

2. *L'approfondissement nécessaire des relations avec l'Union européenne*

Les relations économiques entre l'UE et la Pologne sont fortes. La Pologne est ainsi le premier pays bénéficiaire des fonds européens, position qui a été confirmée au sortir des négociations portant sur le cadre financier pluriannuel 2014-2020. La Pologne est aussi le premier bénéficiaire des fonds investis par la banque européenne d'investissement : la part de la Pologne dans le capital s'élève à 2 % pour une part de financement reçu avoisinant le taux de 8 %.

Parallèlement, les autorités polonaises entendent peser dans les discussions relatives à l'architecture de l'Union en s'opposant au principe d'une Europe à plusieurs vitesses tout en prétendant participer à la gouvernance de la zone euro.

L'implication polonaise suscite toutefois quelques interrogations, aucune décision n'ayant encore été prise quant à l'adoption de la monnaie unique malgré le volontarisme affiché par le Président de la République de Pologne. L'adoption de l'euro se heurte au retard pris en matière d'assainissement des finances publiques ainsi qu'à un obstacle politique majeur, la mise en place de l'euro nécessitant au préalable de modifier la Constitution. Or, la fragilité de la majorité politique rend cette issue plus qu'incertaine. Les autorités ont ainsi renvoyé à 2015 la prise de décision, soit peu après la prochaine élection présidentielle.

3. L'importance de la relance des relations commerciales avec la France

La Pologne est le principal partenaire de la France en Europe centrale. La présence française en Pologne est diversifiée mais comporte des dominantes importantes dans le secteur de l'énergie, le secteur de l'agroalimentaire (vins, produits fins), le secteur ferroviaire et le secteur routier. Il est cependant plus difficile d'attirer les entreprises françaises pour le développement des biens de consommation.

Globalement, la Pologne souffre, en France, d'un déficit d'image, alors même qu'il s'agit d'un marché porteur. Ce déficit d'image se traduit de plusieurs façons :

- la dégradation du solde commercial tend à s'aggraver. Positif en 2008, il accuse désormais un déficit de 1,2 Md€ ;
- le taux modeste des courants d'affaires¹ mesuré par UbiFrance, agence publique placée sous la tutelle de la direction générale du Trésor. Les actions générées par UbiFrance se traduisent par un taux de courant d'affaires de 42 %, très en deçà de la moyenne observée pour l'ensemble des pays dans lesquels l'agence est présente (50 %) ;
- la Pologne est la lanterne rouge en termes de nombre de « volontaire international en entreprise » (VIE). Alors que l'on enregistre près de 800 filiales d'entreprises françaises, seuls 44 VIE ont été déclarés en Pologne pour une cible de 200. Cette situation préoccupante s'explique aussi par des contraintes juridiques : les entreprises doivent nécessairement recruter les VIE par un contrat local, renchérissant

¹ Un courant d'affaires désigne la réalisation d'un chiffre d'affaires à l'export ou tout type d'accord commercial conclu par une entreprise avec des partenaires étrangers

ainsi le coût pour l'employeur¹. Un plan d'action a été dressé pour lever cet obstacle.

Plus préoccupant, la Pologne est sortie des écrans radars des grands groupes français, ce qui se traduit par une diminution des investissements français. Si la France peut se targuer d'être le troisième investisseur en Pologne en stock, elle occupe désormais un rang décevant en terme de flux (6^e ou 7^e place).

Selon une analyse menée par la direction générale du Trésor, la Pologne figure parmi la sélection des 47 pays dont les marchés sont les plus porteurs pour la France. Au sein de l'Union européenne, il est le plus important marché après le Royaume-Uni, faisant ainsi partie des priorités d'action du ministère chargé du commerce extérieur. Votre président accompagnait d'ailleurs la Ministre du commerce extérieur dans un de ses déplacements en Pologne, dans la semaine qui a suivi le déplacement du groupe d'amitié.

La modernisation du pays implique d'importants investissements qui pourraient être réalisés grâce à l'utilisation des fonds européens.

B. La France et la Pologne doivent tirer parti de l'utilisation des fonds européens

1. La Pologne est de loin le premier bénéficiaire des fonds européens

Principal bénéficiaire de la politique régionale européenne pour la période 2007-2013 (67,3 Mds d'euros), la Pologne recevra encore d'importants subsides dans le cadre financier pluriannuel 2014-2020.

En 2007 et 2008, très peu de fonds européens avaient été décaissés. À compter de 2009, la Pologne a opté pour une utilisation accrue notamment pour faire face à la crise économique

¹ L'entreprise verse un salaire minimum sur place dont une partie seulement peut être déduite de l'indemnité versée en France. Ce coût s'ajoute également aux impôts polonais sur le revenu que l'entreprise doit prendre en charge.

et préparer l'organisation de la coupe d'Europe de football en 2012. Cette accélération a été favorisée par une réforme intervenue en 2010, visant à accélérer le versement des fonds au moyen d'un assouplissement des procédures : les fonds sont désormais versés par le biais d'un compte du ministère des finances et non plus par le budget national. Le bilan est jugé globalement satisfaisant : 23 000 entreprises ont bénéficié de ces fonds, 270 000 nouveaux emplois ont été créés, 10 300 km de routes ont été construits.

La Délégation a notamment pu se rendre compte de l'importante modernisation intervenue grâce à l'utilisation de ces fonds lors de son déplacement en Poméranie.

Le cas de la ville de Gdańsk constitue à cet égard un exemple intéressant : modernisation des réseaux d'infrastructures routières et aéroportuaires, construction d'équipements collectifs (un quart du financement de la construction de l'arène de Sport de Gdańsk-Sopot et de la rénovation de l'opéra en plein air de Sopot provient des fonds européens de cohésion¹). Notre délégation a pu constater à quel point la physionomie et l'organisation de la ville avait évolué.

2. La politique de cohésion devrait davantage profiter aux entreprises françaises

La politique de cohésion contribue tout autant au développement économique polonais qu'à ceux de ses partenaires, notamment d'Europe occidentale.

Or, la France est peu présente dans les appels d'offres lancés par la Pologne pour la modernisation. Lors d'un échange avec le groupe d'amitié en décembre 2012, M. Orłowski, Ambassadeur de Pologne, avait ainsi souligné que, compte tenu de son expérience et de ses atouts, la France pouvait sensiblement accroître sa présence. Ainsi, pour chaque euro net investi par la France au titre de la politique régionale polonaise, l'augmentation des exportations s'établit à environ 25 centimes. M. Orłowski estimait alors que ce taux pouvait encore être doublé.

Les perspectives économiques, en partie favorisées par le versement des fonds européens, associées aux stratégies des acteurs

¹ Respectivement 25 millions d'euros et 6 millions d'euros.

régionaux et locaux, sont autant d'atouts que les investisseurs étrangers, notamment français, doivent utiliser.

C'est notamment le cas en Poméranie, région dans laquelle se sont implantés nombre d'investisseurs français, depuis le constructeur de yachts de luxe Sunreef jusqu'à la production d'électricité par EDF. Si les autorités polonaises se réjouissent de ces implantations, propres à favoriser le dynamisme économique local, elles n'en aspirent pas moins à une relance de la coopération.

Or, la coopération décentralisée, qui devrait pourtant servir de levier à l'accroissement des échanges économiques entre nos deux pays, reste au point mort. Le Maréchal de la Voïvodie de Poméranie a ainsi appelé de ses vœux à « *plus de France et plus de coopération* », en soulignant la récente mise en place d'un guichet unique pour les investisseurs (« Invest in Pomerania ») et la proximité de la zone d'économie spéciale. Six priorités ont ainsi été définies par la Voïvodie : externalisation des processus d'affaires (marketing, comptabilité, service après-vente), téléinformatique, énergie, logistique, motorisation et chimie.

III.- LA QUESTION DE LA SECURITE ENERGETIQUE EST CRUCIALE POUR LA POLOGNE

A. Les éléments clés de l'approche polonaise : indépendance et sécurité énergétique

La question énergétique revêt une importance politique majeure en raison tant de sa dépendance en gaz à l'égard du voisin russe que du recours au charbon et à la lignite, énergies fossiles à forte teneur en CO₂.

Lors de sa rencontre avec le groupe d'amitié, Mme Trojanowska a volontiers souscrit aux propos de M. Launay relatifs aux convergences française et polonaise sur la sécurité et l'indépendance énergétiques.

Cependant, Mme Trojanowska a tenu à souligner que la situation polonaise soutient peu la comparaison avec la politique d'indépendance énergétique engagée par la France au cours des années 1970. La France a lancé un programme nucléaire pour

s'affranchir de sa dépendance au pétrole. Pour la Pologne, les paramètres sont différents.

- Le premier enjeu consiste à sortir de la dépendance au charbon dans un contexte européen marqué par la question de la transition énergétique et de la réduction de l'émission des gaz à effet de serre. Les engagements pris dans le cadre européen sur la réduction de ses émissions sont perçus comme très contraignants compte tenu de la composition du bouquet énergétique polonais très émetteur en CO₂.

Soucieuse de défendre ses prérogatives, la Pologne avait tenté de rejeter la décision de la Commission européenne du 27 avril 2011 fixant les modalités d'allocation à titre gratuit des émissions de gaz à effet de serre pour les installations incluses dans le système communautaire d'échange de quotas d'émissions pour la période 2013-2020. Ce recours visait à dénoncer le traitement inéquitable dont la Pologne s'estimait victime, la règle d'étalonnage des systèmes industriels étant fondée selon elle sur les émissions de technologies utilisant du gaz, alors que le principal combustible polonais est le charbon ou la lignite. Cette orientation aurait pour effet de détériorer la compétitivité de son économie. Dans une décision rendue le 7 mars 2013, le tribunal européen de Luxembourg a rejeté le recours de la Pologne, sans que les autorités fassent finalement appel de cette décision.

Dans ce contexte, les autorités polonaises tendent à considérer que la dimension écologique a pris trop d'importance au détriment de l'enjeu primordial de la sécurité d'approvisionnement et du maintien d'une économie compétitive. Les interlocuteurs rencontrés par la délégation du groupe d'amitié n'ont pas manqué de souligner ces préoccupations.

- Le second enjeu consiste à diversifier progressivement ses sources d'énergie. Le charbon devrait constituer encore la principale source d'approvisionnement énergétique pendant de nombreuses années avant que l'exploitation du gaz de schiste ou l'instauration d'une filière nucléaire ne produisent leurs effets.

La possibilité d'exploiter des ressources domestiques en gaz de schiste permettrait à la Pologne de concilier les objectifs de diversification des ressources, d'indépendance énergétique, de

réduction de l'émission des gaz à effets de serre et de compétitivité économique, le gaz de schiste devant être, comme l'a souligné Mme Trojanowska, la principale source d'approvisionnement des industries polonaises.

M. Grzeszczak, vice-maréchal de la Diète a notamment souligné que si l'opinion est très réservée quant à l'exploitation de la lignite, elle n'en demeure pas moins favorable à l'exploitation du gaz de schiste : les Polonais estiment qu'il s'agit d'une source d'énergie à bon marché susceptible de soutenir l'économie polonaise. La question de l'exploration ou de l'exploitation du gaz de schiste ne semble, *a priori*, pas constituer une pierre d'achoppement et ferait l'objet d'un large consensus au sein de la classe politique, y compris chez les quelques députés écologistes.

Toutefois, l'état des réserves n'est pas encore une donnée stabilisée et leur importance a pu faire l'objet d'une surestimation, du moins dans un premier temps, par les autorités polonaises. La question de la part du gaz de schiste dans le mix énergétique ne sera connue qu'après un premier retour des résultats obtenus à la suite des premières explorations.

L'instauration d'une filière nucléaire constitue, dans ce contexte, un axe majeur des ambitions polonaises suite à l'adoption d'une résolution en ce sens le 13 janvier 2009. Le programme nucléaire polonais qui vise l'indépendance énergétique envisage la construction de deux centrales nucléaires, composée chacune de 4 réacteurs de type EPR. Mme Trojanowska a ainsi rappelé qu'à horizon 2030, la production nucléaire devrait représenter 6000 MW, soit 15 % de la consommation totale à cette date. L'électricien polonais Polska Grupa Energetyczna (PGE) est chargé de l'appel d'offres qu'il a défini de manière globale (technologie, construction, support à l'exploitation et financement).

Dans ce contexte, AREVA s'est alliée à EDF pour constituer la seule offre européenne. D'autres concurrents sont en lice avec des offres américaine, japonaise, canadienne et coréenne.

B. Les enjeux de la constitution d'une filière nucléaire polonaise

Mme Trojanowska a bien voulu confirmer que, parmi les critères de sélection des opérateurs, le respect de l'objectif de sûreté et de sécurité énergétique ainsi que l'association des entreprises polonaises dans le développement de la filière constituaient des paramètres importants.

L'aide et le savoir-faire technique et technologique de la France dans la constitution d'une filière nucléaire sûre constitue un facteur positif. Mme Trojanowska a ainsi tenu à souligner la qualité du soutien apporté par les autorités administratives françaises lors d'un séjour d'étude portant sur les enjeux du développement d'une filière nucléaire.

Rebondissant sur ces propos, le groupe d'amitié a notamment mis en lumière l'importance stratégique, pour la Pologne et pour l'Europe, de la constitution d'une filière avec l'appui d'acteurs européens. Il a notamment été rappelé que l'implication de l'industrie polonaise est au cœur de la stratégie d'AREVA et d'EDF. En effet, pas moins de 25 entreprises polonaises participent, en qualité de sous-traitant, à la construction du réacteur EPR en Finlande, représentant environ 1 000 emplois. L'organisation d'une visite d'élus français et polonais sur le site de la construction de l'EPR en Finlande permettrait d'attester de la réalité du savoir-faire des entreprises polonaises et de leur fructueuse coopération avec les entreprises européennes, notamment françaises.

AREVA a également noué des partenariats avec l'Université de technologie de Varsovie en décembre 2012 pour la mise en place d'un cycle académique d'ingénierie nucléaire. D'autres partenariats universitaires sont en cours d'élaboration.

C. Les atouts permettant de favoriser la réussite de l'offre européenne dans la constitution d'une filière nucléaire

1. Mettre en valeur le savoir-faire français

La présence des opérateurs historiques français constitue un premier atout qu'il convient de ne pas négliger. Lors de son

déplacement en Poméranie, la Délégation a relevé la satisfaction des autorités régionales de compter, parmi les opérateurs locaux de l'énergie, la présence d'EDF, très impliquée dans l'approvisionnement énergétique de la ville de Gdańsk. Cette implantation constitue en elle-même un élément suffisamment important pour qu'elles en fassent la promotion auprès des décideurs nationaux pour tenter d'obtenir la construction d'une centrale nucléaire. Cette présence française ne doit pas être négligée et a été et doit être constamment rappelée à nos interlocuteurs polonais.

La proximité géographique des opérateurs français en font des acteurs nécessairement appliqués et impliqués dans la définition et le respect des normes de sécurité relatives à l'implantation d'une centrale nucléaire. La sécurité de l'Europe est intimement liée à la fiabilité des constructions des centrales polonaises. Cette évidence a été rappelée lors de nos échanges avec nos interlocuteurs polonais.

Enfin, l'organisation d'une visite des installations d'Areva en Bourgogne, à l'occasion de la venue en France du groupe d'amitié Pologne-France, permettrait de sensibiliser les élus polonais sur la pertinence du choix français, qui constitue la seule offre européenne.

2. Considérer la Pologne comme un partenaire

La tentation de considérer la Pologne comme un vaste marché pour les entreprises françaises et européennes est d'autant plus forte que les besoins d'investissement pour la modernisation de l'industrie de l'énergie sont importants. Au cours de sa mission, le groupe d'amitié n'a eu de cesse de rappeler que, loin d'être un simple marché d'exportation, la Pologne était considérée par la France comme un véritable partenaire. Dans cette perspective, il importe de resituer l'offre française dans un projet plus vaste de coopération.

L'autorité de sûreté nucléaire (ASN) a signé avec son homologue polonais un accord de coopération. Mais à la différence du régulateur américain, l'ASN n'a pas encore mis d'expert à disposition. Cet aspect mériterait d'être approfondi. La diffusion des « standards » français s'appliquant aux centrales nucléaires

constituerait un terreau favorable pour les offres industrielles françaises.

L'offre française doit également tenir compte de son savoir-faire appréciable dans la gestion des partenariats public-privé. Cette expertise est essentielle pour les collectivités locales polonaises amenées à s'interroger sur la gestion déléguée des services publics locaux (eau, chauffage urbain, propreté...). L'organisation de séminaires thématiques sur les formes de partenariats public-privé en France permettrait de donner une nouvelle impulsion à la coopération décentralisée, que les autorités régionales appellent de leur vœu, tout en contribuant au renforcement de la pertinence du modèle français.

Les autorités polonaises pourraient être aussi sensibilisées à l'expérience française de consultation du public (comités locaux d'information¹) : en effet, l'acceptation de l'implantation d'une centrale par les populations avoisinantes apparaît comme un facteur déterminant. Le rôle d'information et d'évaluation de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques pourrait également être mis en lumière. Cette question a été abordée tant avec Mme Trojanowska qu'avec les députés et les représentants de la région de Poméranie.

3. Promouvoir la diversité de l'offre énergétique

Sans relativiser l'importance de l'enjeu, pour l'industrie française, de la constitution d'une filière nucléaire, l'accent doit être également porté sur les autres sources d'énergie pour lesquelles la France dispose d'atouts non négligeables.

GDF Suez vient ainsi, via sa filiale Cofely, d'entrer sur le marché du chauffage urbain polonais. Un accord a été signé avec E.ON Sverige AB en vue du rachat des actifs de production de chaleur et des réseaux, l'acquisition devant être finalisée à la fin de l'année 2013.

¹ Les Commissions locales d'information ont une mission générale de suivi, d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et l'environnement auprès d'une ou plusieurs installations nucléaires de base.

L'exploitation du charbon devrait encore constituer une part non négligeable du mix énergétique. À cet égard, le savoir-faire des entreprises françaises dans la mise en place de technologies de charbon propre devrait être promu.

IV.- LA DELICATE QUESTION DE LA DEFENSE

A. Un contexte propice au changement

L'effondrement de l'Union soviétique a contribué au déclin de l'industrie d'armement polonaise. En effet, il convient de rappeler que la Pologne a substantiellement contribué au Pacte de Varsovie. D'une part, l'armée polonaise constituait son contingent le plus important. D'autre part, l'industrie d'armement polonaise était très impliquée dans la constitution du système de défense contrôlé par l'Union soviétique, en qualité de sous-traitante du complexe militaro-industriel soviétique.

À la suite de la chute du mur de Berlin, la Pologne s'est tournée vers l'Occident et notamment vers les Etats-Unis, espérant tirer profit de ce choix pour son industrie.

Ses vœux ne se sont pas concrétisés et la Pologne nourrit aujourd'hui une certaine amertume, son industrie n'ayant pas vraiment bénéficié de retour sur investissement. À cet égard, le choix de l'achat de F16 au détriment d'appareils européens s'est révélé décevant :

- les pièces de rechange sont coûteuses et difficiles à obtenir ;
- truffés de « boîtes noires »¹, les équipements livrés ne peuvent garantir la pleine autonomie des forces armées.

La Pologne apparaît d'autant plus désenchantée que les préoccupations du grand frère américain sont désormais tournées vers la zone Asie-Pacifique. Le climat actuel se révèle ainsi plutôt porteur pour l'industrie de défense européenne, notamment

¹ Pièces d'équipements dont l'acquéreur ne parvient pas à maîtriser le fonctionnement et la maintenance.

française, alors que les équipements militaires polonais, majoritairement d'origine soviétique, doivent être remplacés.

B. Des enjeux budgétaires non négligeables

Le budget de la défense polonaise s'élève à 7 Mds d'euros, dont environ 2 Mds d'euros pour l'investissement.

D'ici 2023, la Pologne a identifié 14 programmes prioritaires d'équipements, dont le montant global avoisine la somme de 24 Mds d'euros. Les programmes les plus importants concernent :

- le système de défense anti-aérien pour lequel MBDA a présenté une offre (marché de gré à gré) ;
- la flotte d'hélicoptères de transport et d'hélicoptères d'attaque, marché pour lequel Eurocopter s'est positionné (appel d'offres ouvert) ;
- la modernisation des forces navales dans leurs composantes sous-marine et de surface (discussion de gré à gré). Une offre a été proposée par DCNS pour l'acquisition de sous-marins, le principal concurrent étant l'Allemagne.

C. Intégrer la Pologne en tant que partenaire industriel

Le niveau de notre relation bilatérale de défense est déterminé par notre capacité à prendre en compte tant les inquiétudes polonaises concernant son statut en Europe que sa sécurité face à la Russie.

Il existe un flux nourri de dialogue institutionnel, stratégique et militaire entre nos deux pays, mais il ne faudrait pas que ce dialogue devienne un substitut à l'action. En effet, malgré sa densité, il ne débouche pour l'instant sur aucune coopération opérationnelle ou capacitaire sérieuse.

- Les offres françaises constituent un élément de réponse à la demande polonaise de coopération mais ne peuvent être une fin en

soi. La Pologne n'entend pas être réduite à un simple marché d'exportation mais traitée comme un partenaire européen.

La Délégation s'est attachée à assurer à ses interlocuteurs que la perception française de la Pologne ne saurait se réduire à une approche strictement commerciale. Ainsi, l'exportation d'équipements nouveaux permettrait de nouer des partenariats industriels et technologiques entre nos deux pays propres à renforcer la défense européenne. La mutualisation de nos moyens, la dépendance mutuelle ont été autant de messages de confiance que la Délégation s'est efforcée de faire passer.

- La France souffre d'une mauvaise réputation dans le combat qu'elle mène pour la suppression de l'offset¹. Toutefois, il convient de préciser que les projets soumis par les industriels français sont ceux qui proposent les plus importantes conditions de retour. Ainsi, si Eurocopter remporte le contrat portant sur les hélicoptères de transport Caracal, le constructeur européen et le motoriste Turbomeca (groupe Safran) installeront respectivement deux chaînes d'assemblage chez l'industriel polonais WZL 1 basé à Łódź, selon les termes d'un partenariat signé le 4 avril 2013.

- L'ancrage européen doit enfin constituer un objectif à approfondir, en tant qu'il participe aux mesures d'assurance visible pour la sécurité et l'indépendance de la Pologne. L'exemple de l'usine EADS de Varsovie, visitée par le groupe d'amitié, illustre parfaitement cette idée tant la coopération européenne est réelle. Dirigée par des ingénieurs espagnols, l'usine produit des encadrements de porte de soute pour les Airbus A-330, réalise les grandes visites des avions Casa-295 polonais, et prend en charge les avions d'entraînement PZL-130 Orlik en service au sein de l'École de l'air polonaise.

¹ Dans les marchés de défense, il est usuel que celui qui passe la commande obtienne de son cocontractant une contrepartie, consistant, soit en la participation d'un partenaire industriel local à la production de l'équipement concerné ou d'autres équipements (offset militaire), soit en des investissements ou des achats sur des projets civils sans rapport avec le contrat (achat de production agricole, équipements de routes...) (offset civil).

CONCLUSION

Grâce aux nombreux entretiens et visites organisés au cours de cette mission très dense, le groupe d'amitié a été en mesure de se faire une idée précise de l'importante mutation engagée par la Pologne.

La Délégation tient à remercier le groupe d'amitié Pologne-France ainsi que les services de la Diète pour l'organisation de ce programme. Nos remerciements s'adressent en premier lieu à Mme Dorota Rutkowska, présidente du groupe d'amitié, dont nous avons pu apprécier la totale implication.

De même, la Délégation sait gré à Son Exc. Pierre Bulher, Ambassadeur de France, ses équipes, Mme Tarnowska, Consul général honoraire de Sopot, M. Czarlewski, ancien ambassadeur de Pologne en Belgique, d'avoir coordonné ce programme avec nos hôtes pour y aménager des rencontres enrichissantes tant sur plan politique, qu'historique et économique.

Le groupe d'amitié tire de cette visite plusieurs enseignements.

Tout d'abord, il se réjouit de l'amitié, sincère et forte, que lui ont témoignée tous les Polonais rencontrés. M. Sokołowski, conseiller du Président de la République de Pologne pour les affaires étrangères, a ainsi longuement souligné « *les gisements de profonde sympathie pour la France* » qu'il convient de ne pas mésestimer.

Dans le domaine économique, les entreprises doivent relever leur niveau d'investissement et modifier le regard trop souvent négatif qu'elles portent sur ce pays prometteur à maints égards.

Parallèlement, l'ancrage politique, économique, industriel et militaire de la Pologne doit être confirmé. Les entreprises françaises et européennes en lice pour la transition énergétique polonaise ou la modernisation des équipements de défense ont à cœur d'insister sur l'inclusion des entreprises polonaises dans la coopération industrielle et sur l'importance des mécanismes de retour. La réalité de la coopération et l'ambition de la promouvoir doivent être constamment rappelées à nos interlocuteurs polonais. La Pologne

n'est pas un marché mais un partenaire avec lequel la France doit discuter d'égal à égal.

Sur le plan politique, le message des autorités polonaises est clair : la politique de voisinage vers l'Est ne doit pas être opposée au tropisme français portant sur la Méditerranée. Il apparaît primordial au groupe d'amitié de dépasser cette contradiction apparente et de privilégier toutes les voies permettant de mieux comprendre les intérêts défendus par chacun des deux pays. Rien ne serait plus tragique que de s'en tenir à une opposition stérile et à une méfiance réciproque. La Pologne a besoin de la France comme la France a besoin de l'appui polonais.

ANNEXE

**Programme de la visite en Pologne
de la délégation du Groupe d'amitié France-Pologne présidé par
M. Jean LAUNAY
à l'invitation de la Présidente du Groupe parlementaire Pologne-France
Madame Dorota RUTKOWSKA**

Warszawa – Gdańsk, 10-13 septembre 2013

Composition de la délégation:

1. M. Jean LAUNAY – Président du Groupe d'amitié France-Pologne
2. M. Gérard TERRIER – député
3. M. Frédéric REISS – député
4. M. Alain TOURRET - député
5. M. Jean-Claude MATHIS - député
6. M. Renaud WETZEL- secrétaire administratif du Groupe d'amitié France-Pologne

Personnes accompagnantes:

1. Mme Dorota RUTKOWSKA– Présidente du Groupe parlementaire Pologne-France (*Warszawa, Gdańsk*)
2. M. Piotr VAN DER COGHEN – membre du Groupe parlementaire Pologne-France (*Warszawa, Gdańsk*)
3. Mme Anna CHMIELOWSKA – secrétaire administrative du Groupe parlementaire Pologne-France; Bureau des Relations internationales du Sejm (*Warszawa, Gdańsk*)
4. Mme Malwina HAJŁASZ - Bureau des Relations internationales du Sejm (*Gdańsk*)
5. M. Jacek WALEWSKI - Interprète (*Warszawa*)
6. Mme Katarzyna EPIMACH-SZYPILŁO - Interprète (*Gdańsk*)

Personnes accompagnantes:

1. M. Pierre BUHLER, Ambassadeur de France en Pologne (*Warszawa*)
2. M. Jonathan BOFFY- Conseiller, Ambassade de France (*Warszawa*)
3. Mme Monika TARNOWSKA – Consule honoraire de France à Gdańsk (*Gdańsk*)

10 septembre 2013 (mardi)

- 12.00 arrivée de la délégation à Varsovie (vol AF 1146
en provenance de Paris)
Aéroport Frédéric Chopin Varsovie
- 12.40 installation à l'hôtel "Sheraton"
(2, rue Bolesława Prusa)
- 13.00-14.00 déjeuner à l'hôtel Sheraton
- 14.30 entretien avec le Sous-secrétaire d'Etat au Ministère de
l'Economie, la Plénipotentiaire du gouvernement pour
l'énergie nucléaire, Mme Hanna Trojanowska
(Ministère de l'Economie)
- 15.30 entretien avec la Présidente du Groupe parlementaire
Pologne-France, Mme Dorota Rutkowska, et les membres du
Groupe
(salle 206, bâtiment K - Sejm)
- 16.45 entretien avec le Président du Groupe Pologne-France du
Sénat de la République de Pologne M. Aleksander Pocięj et
les membres du Groupe
(salle 179, bâtiment du Sénat)
- retour à l'hôtel
- 19.00 dîner offert par la Présidente du Groupe parlementaire
Pologne-France Madame Dorota Rutkowska
(Restaurant "Pod Gigantami", Al. Ujazdowskie 24)

11 septembre 2013 (mercredi)

- Petit-déjeuner à l'hôtel
- 08.40 transfert au Sejm (entrée principale)
- 09.00 visite guidée des bâtiments du Sejm et du Sénat
- 09.45 entretien avec le Vice-maréchal du Sejm M. Eugeniusz
Grzeszczak
(salle 206, bâtiment K)

- 10.30 entretien avec le Président de la Commission de la Défense nationale , M. Stefan Niesiołowski, et les membres de la Commission
(salle 206, bâtiment K)
- 11.30 entretien avec le Président de la Commission de l'Economie, M. Wojciech Jasiński, et les membres de la Commission
(salle 105, bâtiment K)
- départ pour la résidence de l'Ambassadeur de France
(ul. Jazdów 9)
- 13.00 déjeuner offert par l'Ambassadeur de France en Pologne, M. Pierre Buhler
- 14.50 transfert à l'aéroport
- 16.40 départ pour Gdańsk (vol LO 3815)
- 17.40 arrivée à Gdańsk
- 18.30 installation à l'hôtel « Radisson Blu » à Gdańsk
(19, rue Długi Targ/ Powroźnicza)
- 19.30 dîner offert par le Vice-maire de la Ville de Gdańsk M. Andrzej Bojanowski

12 septembre 2013 (jeudi)

Petit-déjeuner à l'hôtel

- 09.00 entretien avec le Maréchal de la Voïvodie de Poméranie, M. Mieczysław Struk
(L'Office du Maréchal de la Voïvodie, ul. Okopowa 21/27)
- 10.00 transfert vers le Monument aux ouvriers du chantier naval tombés en 1970
- 10.15 cérémonie du dépôt des fleurs
- 10.30 visite de l'exposition « Voies à la liberté »
(Centre européen de « Solidarité » - I, rue Doki)
- 11.30 transfert à la vieille ville de Gdańsk
- 11.45 visite guidée de la vieille ville de Gdańsk

- 12.30 déjeuner offert par le Voïvod de Poméranie
 M. Ryszard Stachurski
 (*Restaurant « Pod Łososiem », 52-54, rue Szeroka*)
- 14.00 visite guidée de la vieille ville de Gdańsk
- 15.20 transfert à Sopot
- 16.00 entretien avec le Vice-maire de la ville de Sopot ,
 M. Bartosz Piotrusiewicz
 (*L'Office de la ville de Sopot, ul. Kościuszki 25/27*)
 promenade rue des Héros de Monte Cassino et jetée de
 Sopot
- 18.00 dîner
- retour à l'hôtel à Gdańsk

13 septembre 2013 (vendredi)

- Petit-déjeuner à l'hôtel
- 09.10 départ pour Varsovie (vol LO 3832)
- 10.10 arrivée à Varsovie
- 10.30 Visite de l'usine EADS Airbus de Varsovie
- 11.30 Visite du musée de l'Histoire des Juifs Polonais
- 13.00 déjeuner offert par le Sous-secrétaire d'État à la Chancellerie
 du Président de la République de Pologne M. Jaromir
 Sokołowski
- 14.40 rencontre à l'Ambassade de France
- 16.00 départ vers l'aéroport
- 18.30 départ de la délégation (vol AF 1047 pour Paris)